



Comptables

Marche à suivre pour l'inscription au Nouveau-Brunswick des professionnels formés à l'étranger

Les comptables sont des professionnels réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de [Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick \(CPANB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de comptable professionnel agréé ou la désignation CPA.

Les comptables planifient, organisent et administrent des systèmes de comptabilité pour des particuliers ou des entreprises. Les vérificateurs examinent et analysent les documents comptables et registres financiers de particuliers ou d'entreprises, afin d'assurer l'exactitude des documents en accord avec les principes comptables généralement reconnus. Ils sont employés par des firmes et des départements de comptabilité et de vérification du secteur privé, ou par des départements et unités de comptabilité et de vérification du secteur public, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les stagiaires des firmes de comptabilité sont inclus dans ce groupe de base.¹

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site emploisNB.ca.



MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

Pour devenir comptable professionnel agréé (CPA) au Canada, il faut satisfaire à trois exigences principales :

1. **Formation** – Terminer le Programme de formation professionnelle des CPA et, si nécessaire, suivre des cours préparatoires² ;
2. **Expérience** – Satisfaire aux exigences en matière d'expérience pratique des CPA;
3. **Examen** – Réussir l'examen final commun.

CPA NB a conclu des ententes de réciprocité qui accordent aux candidats admissibles une équivalence de cours dans le programme d'agrément des CPA ou une adhésion directe à l'organisme.

PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Il existe quatre façons pour les professionnels formés à l'étranger de devenir des CPA au Nouveau-Brunswick : 1) être membres d'un ordre de comptables international ayant conclu un [accord de reconnaissance mutuelle ou accord de réciprocité](#) ; 2) être membres d'un ordre de comptables international ayant conclu un [protocole d'entente](#) ; 3) être membres d'un des organismes de la [Fédération internationale des comptables](#) qui n'ont pas conclu d'accord de reconnaissance mutuelle, d'accord de réciprocité ni de protocole d'entente et 4) être tout autre demandeur.

Première étape – Demande et évaluation : Les candidats en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle ou d'un accord de réciprocité doivent remplir le bon [formulaire de demande de CPA NB](#) et soumettre la documentation requise³. Entre autres, il faut demander à [World Education Services \(WES\)](#) d'envoyer un rapport d'évaluation des titres de compétences directement à CPA NB. Les candidats admissibles passent à l'étape 3. Il n'y a aucun droit à payer pour la demande et l'évaluation. Des renseignements à jour sur les frais à payer à WES se trouvent [ici](#).

Il est conseillé aux candidats en vertu d'un protocole d'entente de communiquer avec un [conseiller en recrutement des étudiants](#) pour savoir comment présenter une demande par l'intermédiaire de l'[École de gestion de l'Atlantique des comptables professionnels agréés](#) et déterminer leur équivalence de cours.

Les candidats de la Fédération internationale des comptables pourraient avoir droit à une équivalence de cours dans le cadre du programme de formation des comptables professionnels agréés.

Tous les autres candidats devraient communiquer avec un [conseiller en recrutement des étudiants de l'École de gestion de l'Atlantique des comptables professionnels agréés](#) pour déterminer la meilleure voie à suivre.

¹ Définition de la [Classification nationale des professions](#).

² Pour être admissible au cours préparatoire des CPA, il faut au moins avoir accumulé 30 heures créditées d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu ou compter au moins trois années d'expérience professionnelle pertinente dans l'un des domaines de compétences techniques des CPA.

³ Toute la documentation requise doit être traduite par un traducteur professionnel en français ou en anglais, qui sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Compétences linguistiques : Bien que CPA NB n'ait pas d'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'inscription, la plupart des employeurs exigent une certaine compétence soit en français ou en anglais. Des compétences linguistiques pourraient être requises dans le cadre du processus d'immigration et du perfectionnement scolaire.

Deuxième étape – Terminer les volets du programme de formation des comptables professionnels agréés : Si votre évaluation permet de déterminer que vous avez besoin de formation, d'examens ou d'expérience supplémentaires, vous devrez réussir les volets requis avant de pouvoir devenir membre de CPA NB. De l'information générale, le calendrier des cours et les frais à payer se trouvent aux liens suivants :

- [Cours préparatoires](#)
- [Programme de formation professionnelle](#)
- [Examen final commun](#)
- [Exigences en expérience pratique](#)

DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Troisième étape – Adhésion à CPA NB : Les candidats en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle ou un accord de réciprocité qui réussissent l'évaluation à la première étape doivent terminer en ligne le cours du [Programme de perfectionnement professionnel CPARE](#), d'une durée de dix heures, avant de pouvoir adhérer. Tous les autres candidats qui ont terminé les volets requis du programme de formation des CPA pourront présenter directement une demande d'adhésion à CPA NB. Des renseignements sur les frais d'admission uniques et les cotisations annuelles se trouvent [ici](#).

Si vous êtes au Nouveau-Brunswick : Communiquez avec un [bureau de TravailNB](#) pour obtenir de l'aide concernant le processus d'inscription et trouver des services de counselling d'emploi.



DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS⁴

Le total des frais à payer pour devenir membre de CPA NB peut varier considérablement selon les volets du programme de formation des CPA qu'il faut suivre. Les frais et les cotisations à payer par les candidats en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle ou d'un accord de réciprocité pourraient être de seulement 2 600 \$ CA environ, alors que les candidats qui doivent suivre tous les volets du programme de formation des CPA pourraient devoir payer des frais et cotisations s'élevant à environ 29 600 \$CA. Le délai pour devenir membre de CPA NB peut aussi varier considérablement selon les situations individuelles. Les candidats admissibles en vertu d'un accord de reconnaissance mutuelle ou d'un accord de réciprocité peuvent devenir membres en quelques mois, alors que les candidats qui doivent suivre le programme des CPA au complet ont un maximum de sept ans pour devenir membres.

Avant l'arrivée au Canada : Vous pouvez entamer le processus de demande et d'évaluation auprès de CPA NB avant votre arrivée au Canada, mais vous devez résider au Nouveau-Brunswick pour vous inscrire à un cours ou présenter une demande d'adhésion.



TRAVAILLER AU NOUVEAU-BRUNSWICK (CANADA)

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez être un citoyen canadien, un résident permanent ou détenir un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#). Si vous êtes déjà au Canada, des conseillers de TravailNB peuvent vous aider avant votre arrivée au Nouveau-Brunswick. Envoyez un courriel à l'adresse vecs.svce@gnb.ca pour prendre rendez-vous.



DIGITAL COPY

⁴ Les renseignements sur les délais et les frais sont des estimations établies en septembre 2024 et peuvent changer. Certaines situations pourraient faire prolonger les délais et augmenter les frais. Par exemple : la traduction de documents vers le français ou l'anglais, le recours à des services de messagerie internationaux, la notariation de documents, des frais de déplacements et de subsistance pour subir les examens sur place ou des exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.